DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLAR								
	Personne morale Personne physique : Madame Monsieur							
Nom	GAEC LE COUDRAY							
	Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique							
Forme juridique								
	Pour une personne morale Le cas échéant							
Adresse	168 LIEU DIT LE COUDRAY							
	N° et voie ou lieu-dit							
	PONTIGNE							
	Complément d'adresse							
	49150 BAUGE EN ANJOU							
	Code postal Commune							
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère							
Tálánhana								
Téléphone	Portable +33664961478 Fax (facultatif)							
Courriel	gaeclecoudray@ozone.net							
Signataire de	la déclaration (pour une personne morale)							
Nom	PAILLOCHER Prénoms ALAIN							
Qualité	ASSOCIE DU GAEC							
2- INFORM	ATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION							
with the little little								
N° SIRET	38841721400011							
Enseigne ou no	m usuel du site GAEC LE COUDRAY							
Adresse de l'i	installation : ⊠ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)							
Si différente :								
	N° et voie ou lieu-dit							
	Complément d'adresse							
	Code postal Commune							
Téléphone	Portable +33664961478 Fax (facultatif)							
Courriel								

éclaration ojet de 1922 (tou gette) e I fosse à ermis de	on le 19/09/2000 au nom on initiale en téléprocédu bâtiment retardé (donc l ijours avec 150 VL). Chanç et mise en place de deux r a lisier de 4200m3 total es e construire accordé pour out de cette rubrique	re le 31/08/201 n'ont pas les 15 gement du plan obots de traite t existante et su	7 pour 150 V 0 VL à ce joui 1 de masse (e 1 uffisante. La f	L. r, mais y seron extension de 3 umière pour le	m de large par le es génisses est ex	e long pan pou	ır y installer la 3° r isante.	
onic rajo	out de cette fublique							
				3				
		Ŋ						
· le s	site de l'installatio	n, le déclar	ant explo	ite déjà au	moins:			
	une installation cla	accóa rolov	ant du réa	ime d'auto	rication :		☐ Oui⊠	Non
	une installation ca	25566 161646	ant du 1 6 9	iiiie u <u>auto</u>	isation.			NOIT
	Si oui, le projet es (article R512-33-l installations class avec les installations	l du code de ées. Joindre	e l'environ e une note	nement) et	il sera soum	is à l'avis d	e l'inspection	des
•	une installation cla	assée releva	ant du réa	ime d'enre	gistrement '		🔲 Oui 🗵	Non

La modification concerne l'implantation de l'installation (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux) Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants : - Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modification. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés - Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage. Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation : Extension appentis arrière pour logettes. Mise en place de deux robots dans bâtiment existant. toujours 150 vaches laitières par rapport à la déclaration du 31/08/2017- rajout de 3000m3 de fourrage	3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION							
 Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modification. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage. Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation : Extension appentis arrière pour logettes. Mise en place de deux robots dans bâtiment existant, toujours 150 vaches laitières par rapport 								
Extension appentis arrière pour logettes. Mise en place de deux robots dans bâtiment existant, toujours 150 vaches laitières par rapport	 Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modification. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour de l'installation, 							

Numéro de	igner la li			Capacité de	11.44	Régime
la rubrique	Alinéa		gnation de la rubrique	l'activité	Unité	(D ou D
2101	2-c		vente etc. de bovins	150	u	D.
1530	2	Depots de papie	ers, cartons ou analogues	3000	m3	DC
						+

						1
						-
					-	_
					+	1
es rubriques o	le la nomen	clature des installa	ations classées sont consultable	s sur le site internet AIDA	A: http://www	.ineris.fr/aid
	1.00					
			(pour les rubriques de la nomer étail des calculs) :	nclature des installations o	classées don	t la capacite
от охринос с	i « equivale	nt //, preciser le di	ctall des calculs).			
	н					
	н					
	N.					
	н					
	н	· · ·				
	н			в		
				15		
	n e			8		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	N .			8		
	8					
	8					

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 -MODES D'EXPLOITATION	
La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation (évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets)	Oui Non
Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :	
et e	
	·
•	
6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES	
Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Si oui, joindre votre demande de modification.	Oui⊠ Non
or our, jointale votre demande de modification.	

7 - AUTRES MODIFICATION	IS			
Descriptions éventuelles d'autres	s modifications :			
				14
			1	
	×			
Fait à	le 25/0	7/2022		•

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-2-N08E9KBQED

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

	GAEC LE COUDRAY	
	168 LIEU DIT LE COUDRAY	
	PONTIGNE	
	49150 BAUGE EN ANJOU	
Sur le	site, le déclarant exploite déjà au moins :	
•	une installation classée relevant du régime d'autorisation : Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.	NON
•	une installation classée relevant du régime d'enregistrement :	NON
)ema	ande de modification de certaines prescriptions applicables :	NON
	Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un <u>délai de 3 mois</u> à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre	2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	150	u	D
1530	2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	3000	m3	DC
					-
			-		
					1

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception: l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : GAEC LE COUDRAY	
Date de la déclaration de la modification :	25/07/2022
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :	NON

D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/



